



Saint Pierre
de Chartreuse

SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

LETTRE MUNICIPALE FEVRIER 2021



POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE,

pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papiers sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

PROCHAINE PUBLICATION LE 6 MARS 2021

SOMMAIRE



- 1 - ÉDITO
- 2 - VIE MUNICIPALE
- 5 - VIE COMMUNALE
- 6 - SANTE ET SOCIAL
- 7 - VACCINATION COVID-19
- 8 - VIE INTERCOMMUNALE
- 11 - EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS
À LA MAJORITÉ MUNICIPALE
- 12 - NUMÉROS UTILES
- 13 - VOS PHOTOS !

Stéphane GUSMEROLI



Maire de Saint Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



Édito

Chers Chartroussins,

En imposant la fermeture des remontées mécaniques, comme les bars et les restaurants, la crise sanitaire perturbe très fortement l'activité touristique hivernale de nos stations, malgré la présence en abondance de la neige cette année. Les socio-professionnels essayent de s'adapter, modifient leurs pratiques, proposent d'autres services, innovent, rebondissent, quand ils le peuvent. Nous espérons tous que la situation s'améliore, grâce notamment à l'arrivée de la vaccination. Dans l'attente, il faut tenir et tout faire pour limiter au maximum la propagation du virus et ses variants.

Dans le même temps, nous constatons, comme cet été, que nos visiteurs restent nombreux, voire même très nombreux certains week-ends, où on parle même de « surfréquentation » sur certains sites, comme le Col de Porte par exemple. On observe la venue de touristes qui viennent en Chartreuse, simplement pour le plaisir de marcher, de contempler, de respirer, de profiter des paysages, du silence de l'hiver. Ils viennent y découvrir des nouvelles activités, alors inconnues pour beaucoup d'entre eux : raquette à neige, ski nordique, luge, ski de randonnée, chien de traîneau, courir dans la neige, fatbike, etc. Avant, ils venaient en montagne uniquement pour descendre en ski des pentes enneigées ... maintenant, ils apprennent à les gravir, les remonter, et ils y prennent du plaisir !

Nous avons des enseignements à tirer de la période que nous vivons actuellement. Elle nous montre que le virage de diversification des activités est la voie à suivre, qu'il nous faut savoir proposer plusieurs offres à nos visiteurs, car ce sont leurs nouvelles attentes. A nous de bien savoir les accueillir, leur offrir nos services, nos commerces, nos hébergements. Il nous faut aussi leur demander de prendre soin de nos magnifiques paysages, de nos espaces naturels, de notre biodiversité. A nous de leur apprendre à pratiquer la montagne, à la respecter, à la partager avec ceux qui y vivent, qui en vivent toute l'année !

Bien évidemment, il nous faut maintenir l'activité du ski alpin dans nos montagnes, car elle reste un des moteurs principaux de l'activité touristique hivernale, génératrice d'emplois et de retombées économiques. Mais il nous faut aussi nous tourner vers ce « tourisme 4 saisons » dont on parle tant actuellement. C'est déjà une réalité en Chartreuse, comme en témoigne la richesse de l'offre proposée ce mois de février par les socio-professionnels du massif, dans la plaquette que vient de sortir l'Office de tourisme intercommunal du Cœur de Chartreuse.

Nombreux sont les regards qui se tournent vers nous, pour découvrir cet autre modèle touristique de montagne : depuis une semaine, la Chartreuse est à l'honneur ! Trois grands reportages ont parlé de Saint-Pierre de Chartreuse ces derniers jours. Ce dimanche 31 janvier, c'était le magazine *Interception* de France Inter, avec son émission « *Climat, ça chauffe pour les stations de ski* », qui s'attachait à faire le récit des petites stations de basse et moyenne altitude qui luttent pour leur survie, et pour cela est venu visiter la station des Égaux. Puis, ce mercredi 3 février, France Bleu Isère s'installait à la salle hors-sac pour y poser ses micros et tenir en direct pendant 2h son émission "*Passez chez nous, c'est ouvert*". On y a parlé diversification, 4 saisons, trail, ski de randonnée, ski alpin, ski nordique, biathlon, bien-être, balnéo, culture, produits Made in Chartreuse, protection des espaces naturels ... Un magnifique portrait de notre massif et de sa richesse ! Enfin, ce jeudi c'était le Dauphiné Libéré qui venait interviewer Cécile Lasio et Guy Becle-Berland, pour préparer un article sur la station de Saint-Pierre de Chartreuse, qui paraîtra la semaine prochaine.

Et petit clin d'œil pour montrer que la Chartreuse, c'est aussi un territoire plein de vie, avec ses entreprises, ses agriculteurs ... et ses animaux : depuis le 26 janvier, France Culture propose aux internautes de réécouter son émission « *Expérience* », réalisée avec la complicité de sept éleveurs isérois, dont une majorité du Parc de Chartreuse :

www.franceculture.fr/emissions/lexperience-le-podcast-original/dans-la-peau-dune-vache

Bonne écoute et bonnes vacances de février en Chartreuse ... dans le respect toujours des gestes barrière !



VIE MUNICIPALE

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 1er février 2021

Le contenu détaillé des délibérations prises lors du Conseil municipal du 1er février 2021 est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

Environnement / espaces naturels

Le Conseil municipal a validé le projet d'extension de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Col de Coq-Pravouta, en concertation avec le Département de l'Isère.

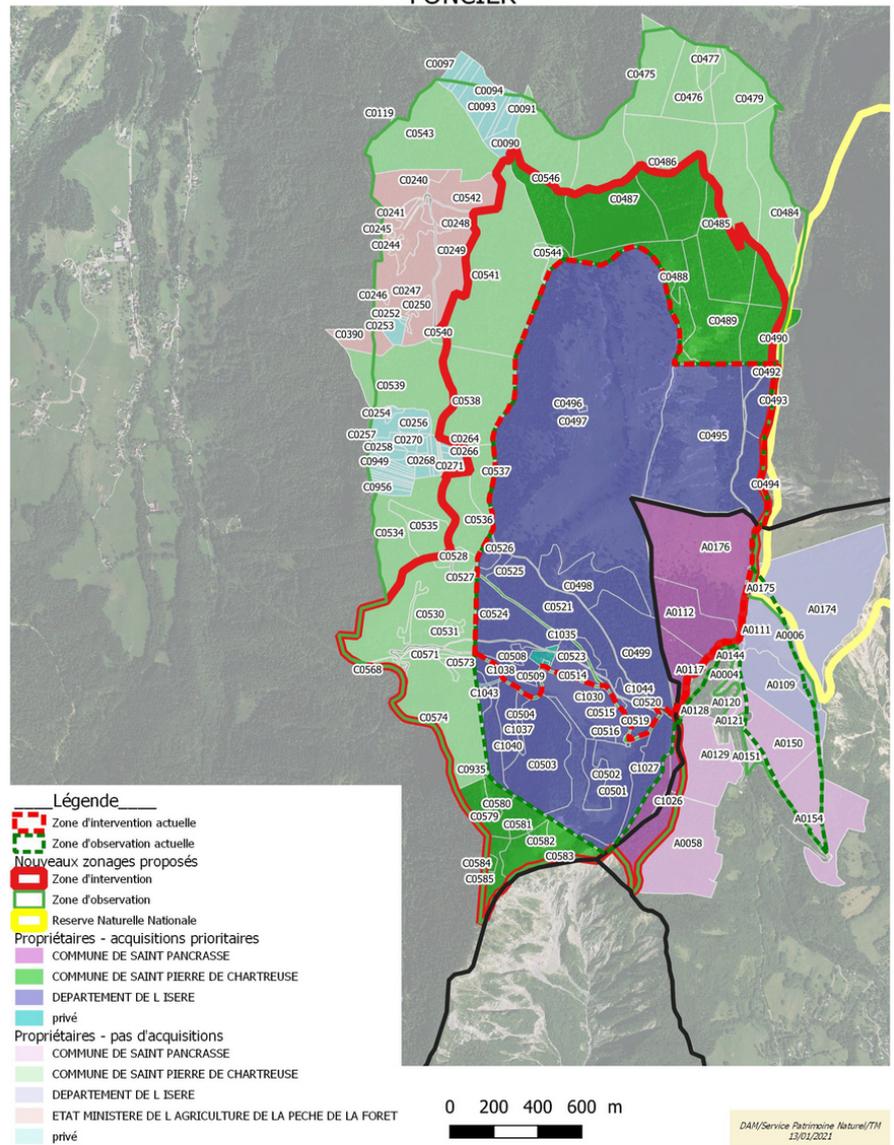
Un Espace Naturel Sensible est un site qui présente un fort intérêt biologique et paysager, qui est fragile et/ou menacé et doit de ce fait être préservé, qui fait l'objet de mesures de conservation et de gestion et enfin qui constitue un lieu exemplaire de découverte des richesses naturelles. La gestion d'un ENS a pour objet à la fois de préserver le patrimoine naturel, mais aussi sensibiliser le public à l'environnement.

L'ENS du Col de Coq-Pravouta est dominé par le sommet de la Dent de Crolles et comprend le col situé à 1 434 m d'altitude et sa forêt, les prairies et pâturages de Pravouta et des Ayes. Proche de l'agglomération grenobloise, il est l'objet d'une forte fréquentation aussi bien estivale qu'hivernale. Aujourd'hui, cette fréquentation engendre des difficultés de gestion et, à terme, de pérennité et de durabilité : sécurité du public, compatibilité pastoralisme/fréquentation et faune sauvage/fréquentation, érosion des sols, etc.

L'extension de l'ENS ainsi décidée permettra de gérer une entité plus cohérente et facilitera une meilleure conciliation entre les différents usages et activités. Elle permettra également d'intégrer des milieux à fort intérêt écologique complémentaires des milieux déjà représentés mais aussi d'intégrer des secteurs peu ou pas fréquentés permettant à la faune et à la flore de bénéficier de zones de tranquillité qu'il importe de préserver de la fréquentation. Des documents présentant plus en détails ce projet d'extension sont disponibles sur le site internet de la mairie.



Espace Naturel Sensible du col du Coq Projet d'extension FONCIER



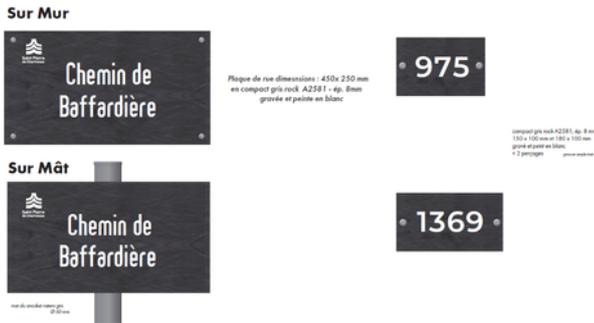
Département de l'Isère
Service Patrimoine Naturel

Janvier 2021

Pour permettre cette extension, le Conseil municipal a décidé la vente de parcelles communales au Département de l'Isère, pour un montant de 249 719 € et la mise à disposition des autres parcelles communales faisant partie du périmètre d'extension, via une convention avec le Département de l'Isère qui reste à rédiger.



Adressage des voies communales



Par délibération en date du 4 janvier 2021, le Conseil municipal validait la dénomination de 90 voies communales. La mise en place du Plan d'adressage prévoyait la consultation des habitants de la commune, notamment par le biais des Conseils de Hameaux. Il est apparu que les propositions de certains Conseils de Hameaux n'avaient pas été prises en compte dans la liste présentée le 4 janvier. Considérant l'attention portée par le Conseil Municipal aux travaux des Conseils de Hameaux, il a été décidé de modifier la liste des voies communales, afin d'y intégrer leurs propositions.

Pour ce projet d'adressage, dont le coût est estimé à 52 377 € HT, le Conseil municipal a par ailleurs décidé de demander des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

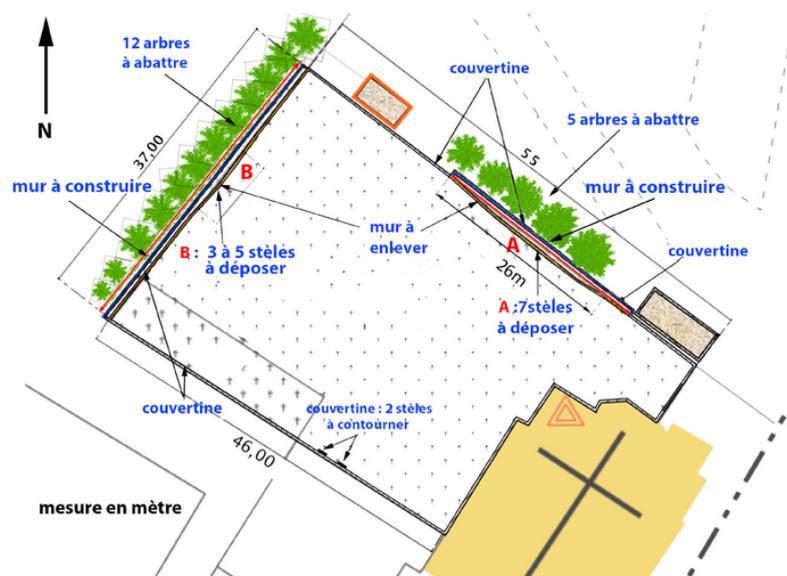
Cimetières

Nos deux cimetières nécessitent des travaux de rénovation pour une question de sécurité publique d'abord, et aussi d'amélioration du cadre de vie de notre village. Ces travaux doivent se faire de façon urgente, à cause du danger que représentent ces murs qui menacent de tomber. L'enjeu est d'empêcher toute dégradation plus importante, en faisant intervenir des artisans spécialistes de la rénovation de cimetières, avec un encadrement juridique strict et dans le respect des familles concessionnaires. Il est aussi envisagé de réaménager l'intérieur de l'enceinte des deux cimetières pour créer des espaces agréables. Les travaux envisagés sont : travaux de maçonnerie sur les murs d'enceinte, de sécurisation par coupe d'arbres, d'aménagement paysager et artistique. Le coût prévisionnel du projet est estimé à 171 920 € HT, sur la base de l'étude de faisabilité réalisée.

Pour cette opération, le Conseil municipal a décidé de demander des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Eau potable / assainissement

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux, il est envisagé de renouveler une partie du réseau d'eau potable. L'ensemble de l'unité de distribution « Les Égaux » présente un réseau extrêmement vétuste qui engendre de nombreuses fuites et casses. Le Conseil municipal étudie actuellement le renouvellement à neuf de ce réseau, pour aussi diminuer les taux de fuite et améliorer son fonctionnement. Les travaux seraient effectués en même temps que le projet de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et assainissement. Pour ce projet, dont le coût est estimé à 206 690 € HT, le Conseil municipal a décidé de solliciter des subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau pour en financer la réalisation.



Prochain conseil municipal :
lundi 1er mars 2021



Tourisme

Un dossier de candidature commune aux dispositifs de développement touristique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est en cours de constitution par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Le Conseil municipal a délibéré pour proposer d'inscrire des actions pour Saint-Pierre de Chartreuse au sein de ce dispositif, qui répondent aux objectifs de développement des sports de pleine nature et/ou d'hébergements touristiques :

- Aménagement / mise en valeur du Bec de la Scia,
- Développement d'un pôle dédié à la découverte et aux activités de loisirs nature à La Diat / rivière sauvage, au tourisme halieutique et à la création d'un centre pédagogique d'initiation à l'environnement,
- Aménagement du sentier des gorges du Guiers mort, rivière sauvage entre Saint-Laurent du Pont et Saint-Pierre de Chartreuse,
- Restructuration de la station de ski du Cœur de Chartreuse en station « 4 saisons »,
- Adaptation de l'offre trail : mise à niveau des parcours de trail,
- Mise en œuvre/création d'un « espace propriétaires » (pour remise en activité des lits froids des résidences secondaires, animation, conseils, services),
- Investissements sur les bâtiments du Grand Som de La Diat et leurs espaces extérieurs.

Bâtiments

Le Conseil municipal a décidé de participer au capital de la société publique locale (SPL) d'Efficacité Énergétique « OSER », afin de pouvoir mener, par son biais, des opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux (école et piscine notamment). La SPL OSER est spécialisée dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, domaine où l'on constate une faiblesse des investissements, alors même que ces actions constituent un levier puissant de réduction des

dépenses de fonctionnement de la collectivité. Cette société dispose de compétences lui permettant un large champ d'intervention : études de diagnostic technique, passation de contrats de performance énergétique, recherche des aides financières permettant d'alléger le coût pour la collectivité, pilotage de projets de rénovation, etc.

La Commune de Saint-Pierre de Chartreuse a décidé, en concertation avec les professionnels de santé, de s'engager dans un projet de création d'une Maison Pluriprofessionnelle de Santé, qui sera installée en rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne mairie. Le budget pour les travaux est estimé au stade du programme à 645 238 €HT, pour un coût total d'opération de 799 830 €HT (hors mandat de réalisation). Il a été décidé de confier à la SPL Isère Aménagement un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de cet équipement pour exercer, en son nom et pour son compte, les missions suivantes : suivi administratif, technique et financier, passation des contrats avec les différents prestataires et entreprises de travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, approbation des avant-projets et projets, suivi et rémunération du maître d'œuvre, suivi de chantier, réception de l'ouvrage, etc. Le montant de la rémunération forfaitaire du mandataire pour cette mission s'élève à 50 700 € HT.

Assistez virtuellement aux réunions du Conseil Municipal !

En raison des circonstances actuelles liées au couvre-feu, la présence du public dans la salle n'est pas autorisée. Il est possible de suivre les débats en « visio » grâce au lien ci-dessous :

<https://meet.jit.si/ConseilmunicipalSaintPierredeChartreuse>



Adressage

La vérification étant terminée, nous sommes en mesure de valider la numérotation des bâtiments (habitations, commerces, entreprises ...) et les noms de voies.

Les propriétaires recevront très prochainement un courrier pour les informer de leurs nouvelles coordonnées postales ainsi qu'un document méthodologique pour les aider dans leur démarche de changement d'adresse. Le cas échéant, ils informeront leurs locataires.

Je vous remercie d'attendre de recevoir ces documents avant de communiquer votre nouvelle adresse. En effet, la Poste ne la connaît pas encore et votre courrier ne pourrait pas être distribué.

D'ici la fin de l'automne 2021, les nouveaux panneaux de rue seront déployés et une plaque de numéro correspondant à votre habitation vous sera remise gracieusement par la Mairie.

Dominique CABROL,
Adjointe en charge de l'adressage



dominique.cabrol@saintpierredchartreuse.fr

Demande d'évolution de l'antenne de la Scia par FREE pour introduire la 5G

Nous vous informons que FREE MOBILE a déposé un « dossier d'information mairie (DIM) » pour faire évoluer l'antenne de la Scia, au second semestre 2021, en y introduisant un partage dynamique entre les normes 4G et 5G de la bande de fréquences 700 MHz déjà déployée sur cette installation. La demande complète est accessible sur le site de la Mairie :

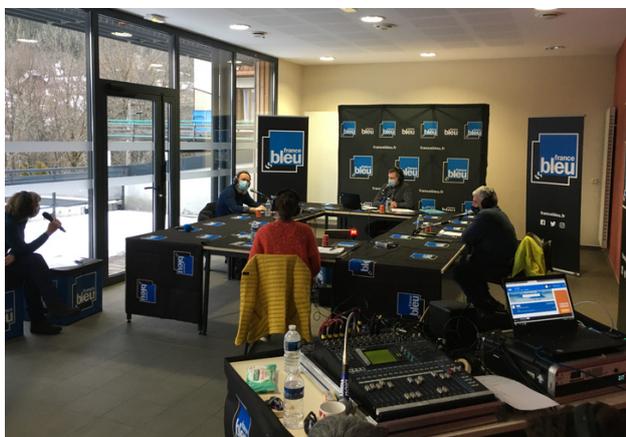


www.saintpierredchartreuse.fr/uploads/3257/dim-free-du-17-decembre-2020.pdf

Éric DAVIAUD - Conseiller municipal
06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredchartreuse.fr



Retrouvez toutes les informations et les offres d'emploi sur le site de la Mairie :
mairiedesaintpierredchartreuse.fr



France Bleu Isère à Saint-Pierre de Chartreuse

Dernière étape de la tournée France Bleu Isère des quatre massifs !

Ce mercredi 3 février, France Bleu Isère a délocalisé son émission "*Passez chez nous, c'est ouvert*" à Saint-Pierre de Chartreuse. Vous pouvez écouter ou ré-écouter les interviews des différents acteurs du territoire qui se sont exprimés, sur le site de France Bleu Isère.



www.francebleu.fr/infos/societe/revivez-notre-emission-depuis-saint-pierre-de-chartreuse-derniere-etape-de-la-tournee-des-massifs-1612278472



Campagne de vaccination contre la COVID-19

Les mesures gouvernementales de vaccination contre la Covid-19 sont actuellement mises en oeuvre conjointement par les services de l'Etat et le Département de l'Isère. A ce jour, et sur la demande des institutions, Monsieur le Maire a envoyé un courrier aux personnes âgées de plus de 75 ans pour qui la vaccination est annoncée prioritaire. Sont aussi prioritaires les personnes atteintes de certaines maladies.

Pathologies ayant droit à vaccination depuis le lundi 18 janvier :

- Cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
- Maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
- Transplantés d'organes solides,
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
- Poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes,
- Maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares),
- Trisomie 21.

Fourniture de masques aux personnes "prioritaires"

Le Département de l'Isère a livré la Commune en masques pour les citoyens dits « prioritaires » : A tous ceux d'entre nous qui sommes éligibles à la vaccination à ce jour – personnes âgées de plus de 75 et personnes atteintes par certaines maladies – et qui en avons besoin : 2 masques vous seront remis à l'accueil en mairie aux heures d'ouverture !

Collecte alimentaire des 29 & 30 janvier 2021

Un grand remerciement aux commerces qui ont participé à cette opération ! Et ... aux donateurs de produits, de denrées non périssables, remis dans les corbeilles au profit de la distribution alimentaire menée par le Centre Social, à Saint-Laurent du Pont.

... *Pour que la Solidarité ancre le bateau « Bien vivre ensemble » ! ...*

Les centres de vaccination isérois répertoriés sont au service des citoyens, sur rendez-vous, pour ceux qui le souhaitent. Une liste des centres de vaccination est en permanence tenue à jour et accessible sur le site Santé.fr :



www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html

Une « foire aux questions » est aussi disponible , mise en ligne par le ministère des solidarités et de la santé :



<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/article/foire-aux-questions-la-strategie-de-vaccination>

Enfin, pour plus d'informations, vous pouvez consulter la plaquette grand public insérée dans cette Lettre municipale.

Suivant le protocole annoncé ci-dessus, la Commune et l'équipe des professionnels de santé de Saint Pierre de Chartreuse restent à votre écoute et à votre service pour vous accompagner dans vos démarches.

Claire GARCIN-MARROU -

Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales

Portage de repas

A tout restaurateur ou confectionneur de repas professionnels, voici un appel à chacun pour répondre aux besoins de portage de repas à domicile. Merci d'envoyer votre proposition de menus équilibrés, issus de produits des circuits courts de préférence, de vos tarifs, ainsi que votre proposition d'organisation et de logistique, sur la base d'une semaine - lundi au dimanche.

A réception, et après en avoir fait la synthèse, nous prendrons contact avec chacun d'entre vous pour échanger sur les options retenues par la Mairie pour une mise en œuvre dès que possible.

Réponses attendues par mail avant le 11 février 2021 :



social@saintpierredechartreuse.fr

Claire GARCIN-MARROU -

Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales



LA VACCINATION : FONCTIONNEMENT ET BÉNÉFICES

La vaccination permet de faire réagir notre système immunitaire pour qu'il produise des anticorps nécessaires contre un virus et qu'il puisse l'éliminer avant que nous tombions malade le jour où nous le rencontrons.

L'utilité d'un vaccin est de se protéger et de protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles de son entourage. **Se faire vacciner contre une maladie infectieuse permet d'éviter de développer cette maladie ou de réduire sa gravité et par conséquent, de limiter sa transmission aux autres.**

LA COVID-19, UNE MALADIE TRÈS CONTAGIEUSE

La maladie COVID-19 est provoquée par un nouveau coronavirus identifié en janvier 2020 en Chine, le SARS-CoV-2. Les coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères (comme les détresses respiratoires dans le cas de la Covid-19).

La Covid-19 est une maladie dangereuse. Elle est très contagieuse et peut se transmettre par une personne porteuse du virus même en l'absence de symptômes.

Il n'existe aucun traitement spécifique contre le virus de la Covid-19. Seule la vaccination et l'application stricte des gestes barrières peut limiter l'impact et endiguer la maladie. Comme pour la grippe et tout autre virus, les antibiotiques ne sont pas efficaces.



Vous êtes vacciné. Que faire en cas d'effets indésirables ?

Comme tout vaccin, ou tout médicament, il peut y avoir des réactions suite à la vaccination. Elles sont généralement bénignes et disparaissent en quelques jours (douleur au point d'injection, fièvre, maux de tête...).

Cependant, une pharmacovigilance (enregistrement et évaluation des effets secondaires) réalisée par l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) est mise en place et va permettre de suivre très attentivement les effets indésirables éventuels.

Si vous ressentez un ou des effet(s) indésirable(s) grave(s) et/ou inattendu(s), vous devez contacter votre médecin traitant, ou le signaler à votre pharmacien. Ils vous indiqueront la marche à suivre et feront le nécessaire pour votre santé et la prise en charge de ces effets indésirables.



Vous pouvez également le signaler sur le site signalement-sante.gouv.fr

ou demander à votre médecin de le faire pour vous.

Une fois vacciné, il est indispensable de continuer à maintenir le lavage des mains et le port du masque. Même vacciné, vous pouvez porter le virus et le transmettre.

Vous souhaitez vous faire vacciner ?

La vaccination est une réponse majeure de santé publique qui va permettre de sauver de nombreuses vies. Le bénéfice est largement supérieur au risque qu'il pourrait présenter. Grâce à cette vaccination, vous allez pouvoir vous protéger et protéger les autres.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE VACCINATION ?

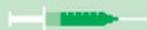
UNE CONSULTATION PRÉ-VACCINALE menée par un médecin ou sous sa responsabilité



Il vous posera quelques questions ou vous fera remplir un questionnaire visant à vérifier que vous pouvez être vacciné :

- + état de santé, éventuelles contre-indications
- ✓ consentement

En cas de contre-indications, le médecin vous apportera toutes les explications nécessaires



LA VACCINATION

Injection par un médecin, un infirmier ou tout autre soignant habilité à le faire sous la responsabilité du médecin.

La vaccination contre la Covid-19 est une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins.

APRÈS L'INJECTION



Vous serez invité à rester 15 minutes sur place par mesure de sécurité, puis vous pourrez rentrer chez vous.

Comme pour tout vaccin, il sera inscrit dans votre dossier santé (carnet de vaccination, attestation, etc.)

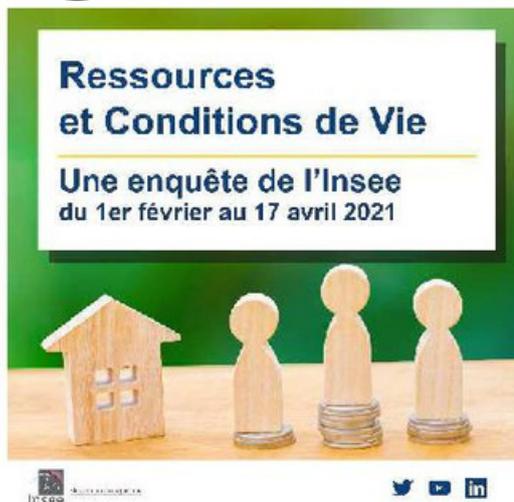
Selon le vaccin utilisé, la 2^e dose devra vous être administrée dans le délai indiqué, afin d'être pleinement protégé contre la Covid-19. Vous pourrez prendre rendez-vous à l'issue de la 1^{re} injection.

POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES À LA VACCINATION :

- [Ministère des solidarités et de la santé > Foire aux questions: la vaccination contre la COVID-19](#)
- [Vaccination Infoservice](#)
- [ANSM > Dossiers > COVID-19 – Vaccins](#)
- [Guide patients déclaration effets indésirables COVID \(ANSM\)](#)

Pour prendre rendez-vous dans un centre de vaccination, consultez le site www.sante.fr ou appelez le 0800 009 110 (n° vert).

En savoir plus: [site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)



Entre février et avril 2021, l'Insee réalise **une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour répondre par téléphone. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur **via le formulaire de contact** <https://www.insee.fr/fr/information/2416123>, en précisant les nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

Bougez, respirez !



ECOLE DE PORTE

L'école de Porte présente le programme de ses activités pendant les vacances d'hiver.

Rando, ski nordique, construction d'igloo et plein d'autres activités de plein air, à découvrir sur le site :



www.ecoledeporte.com/chartreuse-randonnee-raquette-familleinfo@ecoledeporte.com



Infos et réservations : 06.95.69.50.08



Retrouvez le programme des animations sur le site de l'office de tourisme : chartreuse-tourisme.com

VACANCES SCOLAIRES

OUVERTURE DES SERVICES*

Accueil des enfants de 0 à 6 ans

Une place pour chacun-e !

PARENTS, VOUS CHERCHEZ UN MODE DE GARDE ?

Structure d'accueil (crèches et halte garderie)	Commune	Téléphone	du 08 au 12/02	du 15 au 19/02
Bébésbus	Miribel les Echelles Saint Christophe sur Guiers Entre deux Guiers Saint Pierre d'Entremont	06 85 93 04 53	Ouvr	Ouvr
Fées & Lutins	Saint Pierre de Chartreuse	04 76 88 65 40	Ouvr	Ouvr
Tilounefs de Chartreuse	Saint Laurent du Pont	04 76 55 15 01	Ouvr	Ouvr
Sac à Jouets	Saint Joseph de Rivière	04 76 55 28 79	Ouvr	Ouvr
Bollines & Botillons	La Bauche	04 79 70 59 24	Ouvr	Ouvr
RAM : Assistantes maternelles et MAM	Espace RAM Isère	04 76 55 44 41	Ouvr	Fermé
	Espace RAM Savoie	06 59 77 73 56	Ouvr	Ouvr

N'oubliez pas, les lieux d'accueil enfants parents :

Structure parentalité LAEP	Commune	Téléphone	du 08 au 12/02	du 15 au 19/02
La P'ille pause	Saint Laurent du Pont	07 55 45 67 27	Ouvr	Ouvr
Entre Monts et Mômes	Entremont le Vieux	04 79 65 84 03	Fermé	Fermé
LAEP La P'ille Pause	Les Echelles	07 55 45 67 27	Ouvr	Ouvr

Et l'accueil de loisirs (3-6 ans) :

Structure	Commune	Téléphone	du 08 au 12/02	du 15 au 19/02
Centre Social des Pays du Guiers	Miribel les Echelles	04 76 55 40 80	Ouvr	Ouvr
Association AADEC	Saint Pierre d'Entremont	04 79 65 84 03	Ouvr	Fermé

PRENEZ SOIN DE VOUS, PRENONS SOIN DE NOUS !

* dans le respect des obligations sanitaires.

WWW.COEURDECHARTREUSE.FR



en Cœur de Chartreuse

NFO ENERGIE

Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation pour faire des économies d'énergie et avoir plus de confort dans votre habitation ?

« FAIRE Tout pour ma rénovation » est un service gratuit et accessible en Cœur de Chartreuse, assuré par l'ASDER et l'AGEDEN, acteurs de la transition énergétique.

Tout au long de votre projet, des conseillers vous informent et vous proposent un accompagnement personnalisé en toute neutralité :

- Priorisation des travaux ;
- Solutions techniques ;
- Énergies renouvelables ;
- Aides financières ;
- Économies d'énergie au quotidien.

MODALITÉS PRATIQUES

SAVOIE

Contactez le service de l'ASDER au **04 56 11 99 00** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi matin ou par mail à : info@faire73.fr

ISÈRE

Contactez le service de l'AGEDEN au **04 76 14 00 10** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, ou par mail à : infos@infoenergie38.org

Soutenu par :

VENDREDI 5 FÉVRIER 2021
VENDREDI 5 MARS 2021

• de 14H À 18H

à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
2 ZI Chartreuse Guiers
38380 Entre deux Guiers

MERCREDI 17 FÉVRIER 2021

• de 13H30 À 17H30

à la MSAP - Forum des associations
47 rue Jean Jacques Rousseau
73360 Les Echelles



A propos de déchets ...

Vous souhaitez jeter des médicaments, bouteilles de gaz ou extincteur ?

Depuis le 1er janvier 2021, les déchets suivants ne sont plus acceptés dans les déchèteries intercommunales de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Les médicaments : Ils sont à ramener en pharmacie qui les reprennent gratuitement.

Les bouteilles de gaz : Elles sont à ramener aux points de vente de la marque qui sont tenus de les reprendre gratuitement.

Les extincteurs : En Isère, ils peuvent être repris gratuitement par la société DESAUTEL, 18 RUE DE MAYENCIN, 38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES ou si vous en achetez un neuf dans le magasin qui vous le vend.

Pour toute question sur ses déchets, n'hésitez pas à contacter le service déchets de la CCCC (04 76 66 81 74 ou p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr).

Consommez local !

Le Parc de Chartreuse lance une nouvelle application avec le site mobile « acheter-en-chartreuse.fr », qui permet de référencer les commerçants, les artisans et les services existants autour de soi.

Pour que cette application fonctionne il faut un maximum de références, aussi nous avons besoin de vous pour qu'elle se remplisse au mieux !

Contacter Lorène ABBA ou Marion COLLOMB
Par mail : acheter-en-chartreuse@parc-chartreuse.net
Par téléphone : 04-76-88-75-20

www.parc-chartreuse.net/agir/economie/acheter-en-chartreuse/



Découvrez la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- Vous avez une expérience professionnelle mais vous n'avez pas de diplôme ?
- Vous travaillez depuis au moins un an à temps plein et vous souhaitez faire évoluer votre carrière professionnelle ?
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut répondre à votre situation.

Vous souhaitez en savoir plus...

Participez à notre réunion d'information



Jeudi 25 février 2021 à 18:00 en visioconférence

Sur inscription au 04 76 93 17 18 ou sur notre site internet

www.emploi-pvsg.org/evenements/





Rénovation énergétique : les dispositifs du plan de relance

> Appels à projets

En France, le secteur du bâtiment représente environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Deux tiers de ce pourcentage sont issus du secteur résidentiel. C'est pourquoi l'État a engagé un programme important de rénovation énergétique des bâtiments privés à travers le dispositif MaPrimeRénov'. Dans le même objectif de réduction de l'empreinte écologique des bâtiments, l'État s'est également engagé dans l'accompagnement des restructurations lourdes des logements sociaux et dans l'accompagnement des TPE/PME dans leur rénovation énergétique.

> Rénovation énergétique des bâtiments privés

Lancée le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, le dispositif a été renforcé depuis le 1er octobre 2020.

MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés. Plusieurs bonifications sont également mises en place :

- un bonus sortie de passoire (lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique - étiquette énergie F ou G)
- un bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)
- un forfait rénovation globale (pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux)
- un forfait assistance à maîtrise d'ouvrage (pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans la réalisation de leurs travaux).

> MaPrimeRénov' : comment en bénéficier ?

Les travaux ayant fait l'objet de devis et commencés depuis le 1er octobre 2020 sont éligibles aux nouvelles modalités de l'aide. Les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' peuvent être déposés à compter du 11 janvier 2021 sur le site www.maprimerenov.gouv.fr. Attention, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus et le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre selon votre profil. Dans ce but, vous pouvez utiliser le simulateur Simul'Aid€s.



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

> Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME

Les chefs d'entreprise, impliqués au quotidien dans des tâches opérationnelles (gestion de la trésorerie, carnet de commande, ressources humaines) peuvent éprouver des difficultés pour faire évoluer leur stratégie de développement en cohérence avec la transition écologique. En particulier, les PME ne disposent pas en général de gestionnaire de l'énergie pour leur parc immobilier. De plus, une partie de ces entreprises sont soumises aux obligations d'efficacité énergétique introduites par le « décret tertiaire », avec une première échéance à l'horizon 2030.

Dès l'ouverture des dispositifs, candidatez sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME).

Plus d'infos sur www.economie.gouv.fr

> Rénovation énergétique et réhabilitation lourde logements sociaux

La mesure financera à hauteur de 460 millions d'euros, sur 2 ans, la restructuration lourde de logements sociaux (reconfiguration de leur typologie ou encore amélioration de l'accessibilité des logements) couplée à une rénovation thermique globale, avec une ambition renforcée en matière de performance énergétique.

Un appel à projet national « Energiesprong » doit également permettre de déployer des solutions industrielles innovantes et intégrées pour la rénovation énergétique, afin que les bâtiments parviennent à une consommation nette d'énergie nulle, voire positive. Cette mesure ambitionne de parvenir à une échelle de projets plus significative en France, en massifiant le procédé. L'enveloppe dédiée à cet appel à projets sera d'un montant de 40 millions d'euros, pour rénover jusqu'à 10 000 logements.

Plus d'infos sur www.economie.gouv.fr

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITE MUNICIPALE



Conformément au règlement intérieur adopté par le Conseil municipal le 7 décembre 2020, un espace d'expression dans la Lettre municipale de Saint Pierre de Chartreuse est réservé aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité.

« La forêt communale de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE représente près de 15% de la surface de la Commune (1200 ha). C'est un bien commun résultant de legs au cours des siècles. La forêt du Col du Coq nous vient des Comtes d'Entremont pour aider la commune de SAINT HUGUES DE CHARTREUSE. Ils ont également fait des dons à chacun des habitants des hameaux.

Si le Département de l'Isère veut agir pour la biodiversité, la commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE peut également être partenaire. Dans les circonstances actuelles, pour soutenir l'économie et les emplois, le Département devrait avoir mieux à faire que de dépenser 250 000 € dans l'achat de forêts.

Cette vente aurait du sens pour la Commune si le Département prenait également en charge dans son réseau la route du Col du Coq. Et les finances de la Commune sont bonnes, les annuités d'emprunt ont baissé de 386 000 € en 2016 à 160 000 € en 2021. D'autre part, la hausse d'impôts en 2017 (amenant ceux-ci au niveau de ceux de SAINT PIERRE D'ENTREMONT) destinée à rembourser le déficit du SIVU en 2017, permet de dégager un excédent du budget de fonctionnement de plus de 200 000 €.

De plus nous ne connaissons pas les objectifs du Département, seulement des propositions floues et ambiguës :

- l'intégration du Bec Charvet ne doit pas être synonyme d'ouverture au public,
- l'aménagement de l'espace au niveau de l'ancienne station de ski, notamment la plateforme de l'auberge,
- l'encadrement de l'activité d'escalade,
- la gestion de préservation des pierres des bergers,
- l'accompagnement d'une gestion et exploitation forestière favorable à la biodiversité (notons que l'extension proposée exclue au Nord la forêt domaniale de la Grande Chartreuse).

Nous attendons des propositions concrètes (souvenons-nous de l'échec des aménagements des parkings au col).

Alors, pourquoi ne pas organiser une aire de camping gérée par la société Camping-Car Park et construire un refuge avec un accueil pour valoriser les merveilles de notre nature. Le massif de Chartreuse est le seul du département à n'en posséder aucun au contraire du Vercors, de Belledonne et de l'Oisans.

En comptant sur la sagesse du Conseil Municipal pour engager une négociation globale avec les responsables du Département (et pas seulement les Services) afin de mieux préserver les intérêts de la Commune :

- Accueil touristique au Col du Coq, entretien de la route,
- Enfin, nous devrions mettre sur pied une politique commune avec le Grésivaudan et la Commune des Petites Roches (dont le Maire actuel souhaitait ouvrir un refuge au Col il y a quelques années).

Prenons soin du patrimoine des habitants, d'autant que dans une bonne gestion, quand les prix sont bas, on ne vend pas, on achète. »

Yves GUERPILLON,
Conseiller municipal
(liste « Village 4 saisons, J'Y CROIS »)



NUMÉROS UTILES

MÉDECINS

Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
@ : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE

Dr Sophie MOTTET
04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE

04 79 28 99 76

KINÉSITHÉRAPEUTES

04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTÉOPATHIE

Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

NATUROPATHE

Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112

POMPIERS - 18

GENDARMERIE - 17

URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Mardi - Mercredi de 8h00 - 12h00
Jeudi de 9h00 - 13h00 et de 14h00 - 17h00
Vendredi de 13h00 - 17h00
Samedi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi de 14h30 - 16h30
Samedi de 9h00 - 12h00

MAIRIE

04 76 88 60 18
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE

04 76 53 01 30
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE

04 76 50 34 81
OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 14h00-17h00
samedi de 9h00-12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES

04 76 53 01 30
Cantine : 04 38 02 05 52
Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"

04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE

06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

LES CLES DE CHARTREUSE

06 33 08 63 20

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)

04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME

ST PIERRE DE CHARTREUSE

04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COEUR DE CHARTREUSE

04 76 66 81 74



PENSEZ AU COVOITURAGE
Pour plus de renseignements
consultez la page :

saintpierredechartreuse/transports.fr



CONCOURS PHOTOS

Vous avez été nombreux à participer à notre concours photos pour illustrer la Lettre municipale de février. Merci à tous les talentueux photographes !

Félicitations à Nicole BAFFERT, dont la photo a été choisie pour illustrer la couverture de la Lettre municipale de ce mois !



Romain PICTON



Yves GUERPILLON



Yves GUERPILLON



Romain PICTON



Romain PICTON



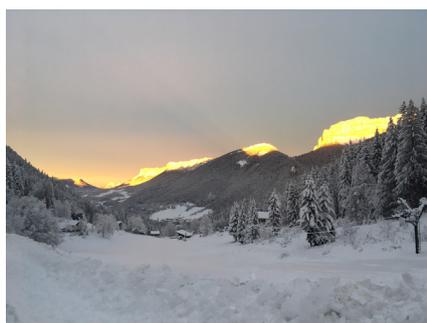
Romain PICTON



Raphaëlle LAVIALLE



Nicolas CERISIER



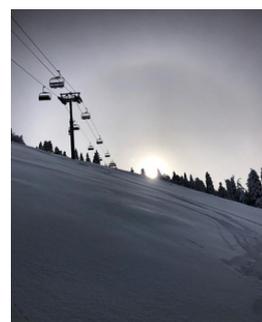
Raphaëlle LAVIALLE



Lucas DUMESTRE



Lucas DUMESTRE



Jérôme BARRIS



Jérôme BARRIS



Emmanuelle RAMBERT



CONCOURS PHOTOS



Jean-Marc CALANDRE



Christine GUIMARON



Camille NOROTTE



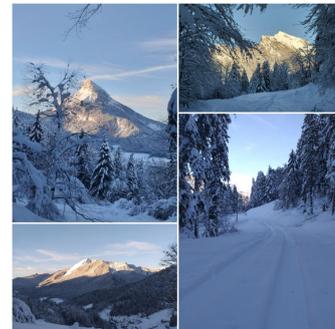
Bernard CABROL



Nicole BAFFERT



Audrey LEVESQUE



Audrey LEVESQUE



Pour participer vous aussi à notre concours,
envoyez votre photo
avant le 1er mars 2021 par mail :
lalettre@saintpierredechartreuse.fr



Pour plus d'informations, retrouvez le
règlement sur le site internet :
saintpierredechartreuse.fr

Directeur de publication : Stéphane GUSMEROLI
Responsable de la rédaction : Stéphane GUSMEROLI
Rédaction, envoi par email : Fabienne BARRIS- Dominique JULIEN
Crédits photos : Nicole BAFFERT, Stéphane GUSMEROLI



Saint Pierre
de Chartreuse